

Créer des voies cyclables  
hors agglomération

# Le Département du Morbihan publie son guide à destination des collectivités territoriales



**Dossier  
de presse**  
Novembre 2024

**Hôtel du Département**

**Contact presse :**

Sarah Le Borgne  
[presse@morbihan.fr](mailto:presse@morbihan.fr)



Créer des voies cyclables hors agglomération

## Le Département du Morbihan publie son guide à destination des collectivités territoriales

*6 novembre 2024 – A l’occasion des rencontres nationales Vélo et Territoires qui se déroulent à Vannes du 6 au 8 novembre en partenariat avec le Département du Morbihan, Vannes et son agglomération, le Département publie son guide pour la création d’infrastructures cyclables hors agglomération et le long de ses routes départementales. Ce document, qui fait part de retours d’expériences, est un outil concret à destination des communes et communautés de communes qui a pour vocation de les aider dans la réalisation de leurs infrastructures cyclables.*

### Un guide construit grâce à l’expertise et l’expérience du Morbihan

Construire des voies cyclables attractives de nature à faire changer les comportements d’une part importante d’automobilistes afin qu’ils délaissent leurs voitures au profit d’un mode de transport plus respectueux de l’environnement, constitue un enjeu de taille pour le territoire morbihannais. C’est aussi un défi technique.

Alors que le premier guide de conception cyclable néerlandais est paru dès les années 1970, nous ne disposions pas en France, d’un référentiel technique équivalent pour la construction d’aménagements cyclables situés hors agglomération.

Depuis près de deux ans, le Département du Morbihan a réalisé un important travail de recensement des recommandations techniques existantes en la matière. Après une évaluation et une comparaison,

une transposition au contexte morbihannais hors agglomération et le long des routes départementales a été effectuée pour l’élaboration de ce guide.

S’inspirer et innover ont été les deux éléments clés pour formuler des recommandations techniques simples facilement applicables par l’ensemble des maîtres d’ouvrages.

Ce guide présente, sur la base d’opérations récentes, les choix techniques retenus par le Département du Morbihan. Ce ne sont pas des normes mais plutôt des objectifs techniques à atteindre dans différents contextes.

Le Département a repris certaines recommandations existantes et déjà vulgarisées par le Centre d’études et d’expertise sur les risques, l’environnement, la mobilité et l’aménagement (CEREMA) : largeur utile, revêtement, rayons de courbures, gestion des obstacles latéraux...

Pour autant, de nombreux questionnements peuvent apparaître en phase opérationnelle. Le Département a donc lancé différentes expérimentations : revêtement



coloré et rugueux en amont des intersections, jalonnement simple au sol, réaménagement de giratoires existants, sécurisation des franchissements au regard des seuils de trafic...

Ce guide complet constitue donc un ensemble de choix et de conseils issus de récentes réalisations. Il se veut aussi pédagogique pour montrer les difficultés concrètes recensées lors des études opérationnelles et aider les maîtres d'ouvrage dans leur prise de décision. Les associations morbihannaises ont apporté leur avis à la rédaction de ce guide.

## Le Département du Morbihan, promoteur des mobilités douces

L'engagement du Département du Morbihan en faveur des mobilités douces est clair : il vise à promouvoir une mobilité plus variée et durable sur l'ensemble de son territoire.

En juin 2023, le Conseil départemental a adopté un schéma départemental des mobilités. Ce schéma repose sur deux objectifs majeurs : offrir des solutions de déplacement diversifiées à chaque habitant du Morbihan et accompagner les dynamiques territoriales. Il s'agit notamment de créer, sous maîtrise d'ouvrage départementale, des infrastructures cyclables du quotidien sur l'ensemble du territoire tout en continuant de soutenir financièrement les projets portés par les intercommunalités et communes.



## Le vélo pour tous les publics, pour tous les usages et dans tous les territoires

Pour répondre à l'ambitieux objectif de voir 15 % des déplacements réalisés à vélo d'ici 2050 et afin d'encourager la pratique cyclable dans les trajets du quotidien, le Département s'est engagé à créer 250 km de pistes cyclables sécurisées et confortables.

Ce sont bien tous les publics (collégiens, salariés, personnes âgées...), tous les usages (aller prendre son train, se rendre au travail, au collège, chez son médecin...) et tous les territoires (urbains, littoraux, ruraux) qui sont ciblés.

Cette initiative, soutenue par un budget global annuel de 8 M€, témoigne de l'engagement ambitieux de la collectivité en faveur d'une mobilité plus durable et respectueuse de l'environnement.



Hôtel du département  
2 rue de Saint-Tropez  
56000 VANNES  
Tél. 02 97 54 80 00

[morbihan.fr](http://morbihan.fr)

